



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 98 d) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document
de clôture de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2015 à juin 2016.

Pendant la période considérée, le Centre régional a continué d'aider les États Membres, à leur demande, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile en Afrique à agir pour la paix, la sécurité et le désarmement.

Afin de lever les obstacles à la paix, à la sécurité et à la stabilité que continue de poser la prolifération d'armes légères et de petit calibre illicites dans la région, en particulier en Afrique centrale, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, le Centre régional s'est employé avant tout à aider les États Membres, à leur demande, à lutter contre le trafic de ce type d'armes et empêcher qu'elles ne soient détournées. Il a également aidé à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et des instruments relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À cette fin, le Centre s'est associé à l'Union africaine, aux organisations sous-régionales, aux organisations de la société civile et à d'autres entités des Nations Unies.

Le Centre régional a continué de fournir une assistance fonctionnelle en matière de désarmement aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de leurs réunions ministérielles et d'experts gouvernementaux.

* A/71/50.



Le Centre régional a renforcé sa capacité de donner suite aux demandes des États Membres africains dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité, en améliorant l'élaboration de projets et la mobilisation de ressources. Il a également exécuté sa stratégie de communication en élaborant des supports d'information et de sensibilisation et en allant au-devant des parties prenantes.

Le Secrétaire général remercie les États Membres et les institutions qui ont apporté des contributions financières et en nature aux activités du Centre régional, lui permettant ainsi de s'acquitter de son mandat durant la période considérée, et invite tous les États Membres et autres parties prenantes à poursuivre dans cette voie.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/66, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'utilité de l'aide qu'il a fournie et s'est félicitée que les activités du Centre s'étendent à l'ensemble du continent, eu égard à l'évolution des besoins des États Membres d'Afrique et aux nouveaux problèmes rencontrés par la région dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité, y compris de la sécurité maritime.

2. Le présent rapport, qui fait suite à la demande figurant dans la résolution, aux termes de laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la résolution, porte sur les activités menées par le Centre régional de juillet 2015 à juin 2016. On trouvera en annexe des renseignements sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional en 2015.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional a été créé en 1986 à Lomé en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. L'année 2016 marque son trentième anniversaire. Son fonctionnement est financé par les ressources existantes du Secrétariat et par les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs.

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a mis en œuvre son programme de travail principalement dans les domaines suivants : paix et sécurité; armes classiques (dont les armes légères et de petit calibre); armes de destruction massive; information et sensibilisation; coopération et partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres entités.

III. Programmes

5. Le Centre régional fournit aux États Membres d'Afrique, à leur demande, un appui et une assistance technique à la promotion du désarmement, de la paix et de la sécurité au moyen de programmes de renforcement des capacités et de formation, d'activités de sensibilisation, de la recherche et de l'échange d'informations. Il collabore avec l'Union africaine, d'autres organisations intergouvernementales, les établissements universitaires et de recherche et les organisations de la société civile pour mettre en œuvre ses programmes, projets et autres activités. Étant donné la spécificité des questions de sécurité et de désarmement en Afrique, il a continué de privilégier les activités visant à prévenir le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

6. Le Centre régional a continué de sensibiliser les États Membres africains aux questions touchant aux armes de destruction massive, notamment en participant à l'application des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération, tels que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs visant à empêcher que celles-ci ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques et la Convention sur l'interdiction de la

mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

A. Paix et sécurité

7. Le Centre régional a engagé des échanges avec la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif 16 des objectifs de développement durable et des cibles 16.1 et 16.4 (réduire la violence et le trafic d'armes) qui s'y rapportent. Il examine en outre les effets de synergie et les complémentarités entre cette mise en œuvre et l'application de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et l'ambition de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

8. Le Centre régional a continué de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en fournissant une assistance technique visant à améliorer la maîtrise des armes de petit calibre ainsi que la sécurité physique et la gestion des stocks. Il a participé activement aux activités interinstitutions de coordination et d'échange d'informations dirigées par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel en donnant des conseils techniques aux États Membres, aux missions des Nations Unies et à d'autres parties prenantes sur les questions liées au désarmement en général et à la gestion des stocks d'armes, la sûreté et la sécurité en particulier.

9. Le Centre régional a fourni un appui technique au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à ses quarante et unième et quarante-deuxième réunions ministérielles, tenues à Libreville en novembre 2015 et Bangui en juin 2016. Il a informé les 11 États membres du Comité consultatif permanent des faits nouveaux en matière de désarmement aux niveaux international, régional et sous-régional et des dispositions prises à l'échelle internationale et régionale pour encourager et faciliter l'application des instruments relatifs au désarmement.

10. Le Centre régional a continué d'examiner les répercussions du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, à la demande du Comité consultatif permanent, auquel il rendra compte.

11. Le Secrétaire général invite à nouveau les États Membres de la région à ratifier la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. À ce jour, cinq États l'ont ratifiée.

B. Armes légères et de petit calibre

12. Le Centre régional a aidé les États Membres africains, à leur demande, à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux de lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre, en contribuant à l'exécution de plans d'action régionaux et nationaux sur les armes de petit calibre et en renforçant les capacités des gouvernements et des organisations de la société civile.

13. En tant que membre observateur du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Centre régional a continué de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales et a contribué par ses connaissances spécialisées à la sixième réunion du Comité directeur, tenue à Abuja en novembre 2015. La réunion a été l'occasion de réfléchir aux difficultés rencontrées et aux résultats obtenus grâce aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales de maîtrise des armes de petit calibre et d'en tirer des enseignements, ainsi que d'étudier la manière dont le Comité directeur pourrait renforcer davantage la coordination, l'efficacité et la viabilité de cette action.

14. Le Centre régional a continué à aider l'Union africaine et ses États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, dispositif visant à améliorer la coordination des activités visant à prévenir et à combattre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects sur le continent. Il a également continué de participer, en tant qu'observateur auprès du Comité directeur du projet de l'Union africaine et de l'Union européenne pour lutter contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes à feu en Afrique, à la mise en œuvre de la deuxième phase dudit projet.

15. Dans le cadre de sa contribution à l'exécution de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Centre régional a achevé une enquête visant à évaluer la situation en matière d'armes de petit calibre dans les pays du Sahel et les pays voisins, qui a été effectuée conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et a reçu une assistance technique du Small Arms Survey et du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. Les résultats de l'enquête ont directement contribué à un projet triennal visant à améliorer les mesures de sécurité physique et de gestion des stocks dans le Sahel afin de réduire le risque de détournement d'armes légères et de petit calibre et de munitions, ainsi que d'explosion accidentelle dans les dépôts de munitions.

16. Le projet susmentionné a été lancé lors de la conférence de Wilton Park sur le thème « Vers une meilleure sécurité physique et gestion des stocks dans la région du Sahel », organisée par Wilton Park et le Centre régional, à Lomé, en mars 2016. Le Centre a organisé des consultations nationales avec les commissions sur les armes légères et de petit calibre du Burkina Faso en mai 2016, du Niger en mai et juin 2016, et du Nigéria en juin 2016. Les consultations portaient sur des mesures législatives et administratives nationales pour la gestion des armes et le repérage des sites de stockage prioritaires qui serviront de projets pilotes de remise en état. D'autres consultations sont prévues en 2016 pour le Tchad, le Mali et la Mauritanie. Ces initiatives ont été coordonnées grâce au mécanisme établi par la Commission de l'Union africaine, avec l'aide du Gouvernement allemand, dans le cadre du Processus de Nouakchott, relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne.

17. L'appui constant que le Centre régional a fourni à la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre du Mali a également contribué à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Cet appui tendait au renforcement des capacités de la Commission en matière de marquage et

d'enregistrement des armes légères et de petit calibre et comportait la formation des agents de sécurité et de défense affectés à ces tâches à l'utilisation du matériel de marquage. Le projet a permis de marquer 1 780 armes appartenant à l'État. Un appui technique a également été fourni par la Commission nationale sur les armes de petit calibre de la Côte d'Ivoire, ce qui a contribué à promouvoir la coopération et l'assistance régionales. Le Centre a participé aux campagnes nationales de sensibilisation sur l'importance du marquage et de l'enregistrement menées au Mali auprès des sociétés de sécurité privées et des fabricants d'armes artisanales.

18. Afin de concourir à la mise en pratique de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, le Centre régional a collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour organiser, en octobre 2015, un stage de formation sur l'identification et le traçage des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions à destination des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, avec la participation d'experts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'organisation non gouvernementale Conflict Armament Research.

19. Afin d'aider les États à prévenir l'acquisition d'armes par des groupes terroristes, le Centre régional, dans le cadre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, a élaboré un projet tendant à renforcer la maîtrise des armes légères et de petit calibre détenues par les gouvernements et à empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de tels groupes. Le Centre envisage de tester ce projet dans les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria), avec l'appui financier de la Suisse et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

20. Pour renforcer la coordination avec les autres acteurs, le Centre régional a contribué de façon concrète aux initiatives relatives à la question de la maîtrise des armes légères et de petit calibre dirigées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le PNUD, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Mines Advisory Group.

C. Traité sur le commerce des armes

21. Une analyse des effets de synergie et des complémentarités qui existent entre le Traité sur le commerce des armes et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes a été entreprise en coopération avec la Commission de la CEDEAO et à sa demande. Le Centre régional a par ailleurs collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission de l'Union africaine à un atelier sur le respect des obligations relatives aux droits de l'homme et à la violence sexiste découlant du Traité. Cet atelier a permis de déterminer les mesures qui pourraient contribuer à la ratification du Traité et encourager son application ainsi que la protection des droits des femmes face à la violence sexiste.

22. Dans un projet coordonné par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, le Centre régional a achevé de recenser les activités d'assistance en faveur du Traité sur le commerce des armes qui ont été menées en Afrique

subsaharienne entre 2011 et 2015. Ce recensement a donné lieu à une liste de plus de 200 activités et à une base de données en ligne (www.att-assistance.org).

D. Armes de destruction massive

23. Le Centre régional a aidé les États Membres à mettre en œuvre les instruments relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, visant à empêcher que celles-ci ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques.

24. Le Centre régional a fourni un appui technique à la réunion préparatoire en vue de la Conférence d'examen et d'assistance de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique, réunion qui s'est tenue en septembre 2015, et a offert ses connaissances spécialisées lors de réunions régionales sur la résolution organisées par l'Union interparlementaire en février 2016 et par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, en avril 2016.

E. Information et sensibilisation

25. Pour diffuser dans un nombre croissant d'États de la région des documents et des informations sur le désarmement, le Centre régional a continué de coopérer avec l'Organisation internationale de la Francophonie à l'élaboration d'un manuel pratique sur le désarmement en Afrique.

26. Pour maintenir la dynamique engagée en faveur de l'Agenda 2063, articulé autour de plusieurs axes, et de l'ambition de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, le Centre régional a organisé, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Commission de l'Union africaine, une table ronde de haut niveau sur la création de partenariats pour faire taire les armes, qui s'est tenue en janvier 2016. Le Centre a par ailleurs participé à une table ronde sur le thème « Faire taire les armes : comment les États africains maîtrisent-ils les armes légères et de petit calibre? », organisée par l'Institut d'études sur la paix et la sécurité de l'Université d'Addis-Abeba en décembre 2015.

27. À l'occasion de la Journée internationale de la femme (le 8 mars), le Centre régional a présenté aux membres du réseau de communication de l'Institut femmes, paix et sécurité, qui relève du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, un aperçu des moyens d'accroître la participation des femmes aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale et à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Centre a participé à une table ronde sur les armes légères et de petit calibre au Forum de Stockholm sur la sécurité et le développement, organisée conjointement par le Gouvernement suédois et l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, en avril 2016.

28. Le Centre régional a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de communication, avec pour objectif d'améliorer ses activités de sensibilisation et ses échanges avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales,

les organisations de la société civile et le public au sujet de ses travaux et priorités. Il a organisé à Lomé en juillet 2015 et à Addis-Abeba en décembre 2015 des réunions d'information à l'intention du corps diplomatique pour faire connaître ses activités et sensibiliser les diplomates aux problèmes actuels du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération en Afrique.

29. Le bulletin électronique du Centre régional, « UNREC Focus », distribué à plus de 7 300 abonnés dans le monde, fournit des informations sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération dans la région et les initiatives et activités du Centre. En outre, le site Web du Centre a continué à acquérir de nouvelles fonctionnalités interactives. De juillet 2015 à juin 2016, il a été consulté 82 700 fois.

30. À l'occasion de la Semaine du désarmement (du 24 au 30 octobre), le Centre régional s'est mis en rapport avec tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Afrique et a expérimenté une plateforme en ligne destinée à proposer des idées et des ressources pour la conduite d'activités commémoratives. Le Centre a également organisé la projection du documentaire *The Man Who Saved the World*, à laquelle ont assisté plus de 100 jeunes de 15 à 20 ans, suivie d'un débat sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

IV. Effectifs, finances et administration

A. Situation financière

31. Le Centre a été créé conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale sur la base des ressources existantes et de contributions volontaires. En 2015, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 1 514 793 dollars. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2015. Des contributions supplémentaires ont été reçues au cours du premier semestre de 2016.

32. Le Secrétaire général tient à remercier de leurs contributions financières les Gouvernements allemand, américain, britannique, camerounais, français, japonais, suisse et togolais, de même que l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les États fournisseurs de contributions au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. Le Secrétaire général remercie également le Gouvernement ivoirien pour sa contribution en nature.

B. Effectifs

33. Actuellement, le poste de directeur, un poste de spécialiste des questions politiques et deux postes de membre du personnel d'appui recruté sur le plan national sont financés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires. Au cours de la période considérée, le Centre régional a poursuivi sa coopération avec le programme des Volontaires des Nations Unies. Le Secrétaire

général remercie le Gouvernement allemand, qui finance un poste d'expert associé chargé des affaires juridiques, et le Gouvernement des États-Unis, qui finance un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

V. Conclusion

34. Durant la période considérée, le Centre régional a continué d'exécuter ses programmes, avec les donateurs, et de fournir une aide aux États Membres africains, à leur demande, dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, et il a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, notamment l'Union africaine et les organisations sous-régionales, en vue de réaliser ensemble les objectifs de désarmement et de non-prolifération en Afrique.

35. Le Centre régional a aidé les États Membres, à leur demande, à mieux lutter contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à appliquer les instruments relatifs aux armes de destruction massive, dont la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En outre, il a participé à des activités liées à l'application du Traité sur le commerce des armes et mené une action de sensibilisation aux questions de désarmement et de non-prolifération.

36. Le nombre constant de demandes d'assistance provenant des États Membres et des organisations régionales témoigne de l'importance des travaux du Centre régional dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et de la sécurité dans la région. Fort de ses travaux passés et de ses connaissances spécialisées, le Centre continue d'élaborer et d'exécuter de nouveaux projets et de nouvelles activités correspondant aux besoins prioritaires des États Membres dans les domaines qui relèvent de son mandat.

37. Dans le cadre de son programme et de ses activités, le Centre régional a collaboré avec les principales parties prenantes et renforcé son assise continentale en créant des réseaux et des partenariats à l'échelle régionale et sous-régionale. Il poursuivra ses efforts pour tirer le meilleur parti des ressources et compétences grâce à la coopération et au partage de données d'expérience avec les entités partenaires de la région.

38. À l'occasion du trentième anniversaire du Centre régional, le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à apporter au Centre l'appui financier et les contributions en nature dont celui-ci a besoin pour continuer à s'acquitter efficacement de son mandat en répondant aux besoins des États Membres africains dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2015

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde au 1^{er} janvier 2015	199 214
Ajustement sur exercice antérieur	32 422 ^a
Excédent/(déficit) cumulé	231 636
Recettes	
Contributions volontaires	1 491 902 ^b
Revenus des placements	5 457
Total des produits	1 497 359
Dépenses	
Dépenses de fonctionnement	374 521
Amortissement	3 822
Total des dépenses	378 343
Excédent/(déficit)	1 119 016
Excédent cumulé	1 350 652^c

^a Montant comprenant une contribution de 8 025 dollars versée par l'Allemagne en 2015 et des recettes accessoires s'élevant à 1 961 dollars.

^b Montant comprenant les contributions reçues de l'Allemagne (192 774 dollars), de la France (21 882 dollars), de la Suisse (200 000 dollars), du Togo (61 049 dollars), de la Commission européenne (509 302 dollars), de l'Organisation internationale de la Francophonie (21 947 dollars), de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (19 500 dollars) et du Programme des Nations Unies pour le développement (486 339 dollars), diminuées d'un remboursement de 20 891 dollars à Oxfam.

^c Montant comprenant l'excédent cumulé au 1^{er} janvier 2015, augmenté des recettes perçues et diminué des dépenses engagées au cours de l'année.